

CIRCULAIRE N° 101 / CREPMF / 2020

**RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN GUIDE POUR
LES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES, SOCIALES ET DURABLES
SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA**

Le Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) informe l'ensemble des acteurs du marché financier régional de la publication d'un Guide pour les émissions d'obligations vertes, sociales et durables.

Le Guide des obligations vertes, sociales et durables donne des directives en complément des Instructions :

- n° 36/2009 du 23 novembre 2009 relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UMOA ;
- n° 47/2011/CREPMF/révisée du 02 mars 2020 relative aux conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- n° 43/2010 du 31 août 2010 relative à l'agrément des Fonds Communs de Titrisation de Créances, au visa de leurs notes d'information ainsi qu'aux modalités de placement de leurs titres sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- n° 63/CREPMF/2020 relative aux émissions de titres publics par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA.

Le Guide est principalement basé sur les principes édictés par l'Association Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA), l'un des deux (2) référentiels de la finance durable dans le monde. Toutefois, il tient compte des spécificités du marché financier régional.

Le CREPMF peut requérir la fourniture de tout autre document ou information supplémentaire lors de l'instruction d'un dossier d'émission d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional, en fonction de ses spécificités.

Fait à Abidjan, le _____

Le Secrétaire Général


Riptert BOSSOUKPE
